

A R R E T E TEMPORAIRE

**Portant Autorisation de stationnement
d'un camion de déménagement
Sur le domaine Public
29 avenue de la mairie
Le 15 janvier 2025**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise DRONIOU, en date du 23 décembre 2024, sollicitant la commune de Saint-Quay-Perros, afin de stationner un camion de déménagement au 29 avenue de la mairie, le 15 janvier 2025 de 8H à 18H

CONSIDERANT que la longueur du véhicule de déménagement nécessite un empiètement sur le domaine public, au niveau des places de stationnement, en face du N°29 de l'avenue de la mairie, le 15 janvier 2025

A R R E T E

Article 1 : L'entreprise DRONIOU est autorisée à faire stationner sur le domaine public, au 29 avenue de la mairie, au niveau des places de stationnement, un camion de déménagement, le 15 janvier 2025

Article 2 : Pendant toute la durée du déménagement, des places de stationnement seront réservées pour le camion de déménagement, en face du N°29 de l'avenue de la mairie.

Article 3 : L'entreprise DRONIOU est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire, accompagnée de l'arrêté d'autorisation de stationner sur une partie de la voirie

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise de déménagement

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 13 janvier 2025

Marcel LE BOZEC
Adjoint aux Travaux



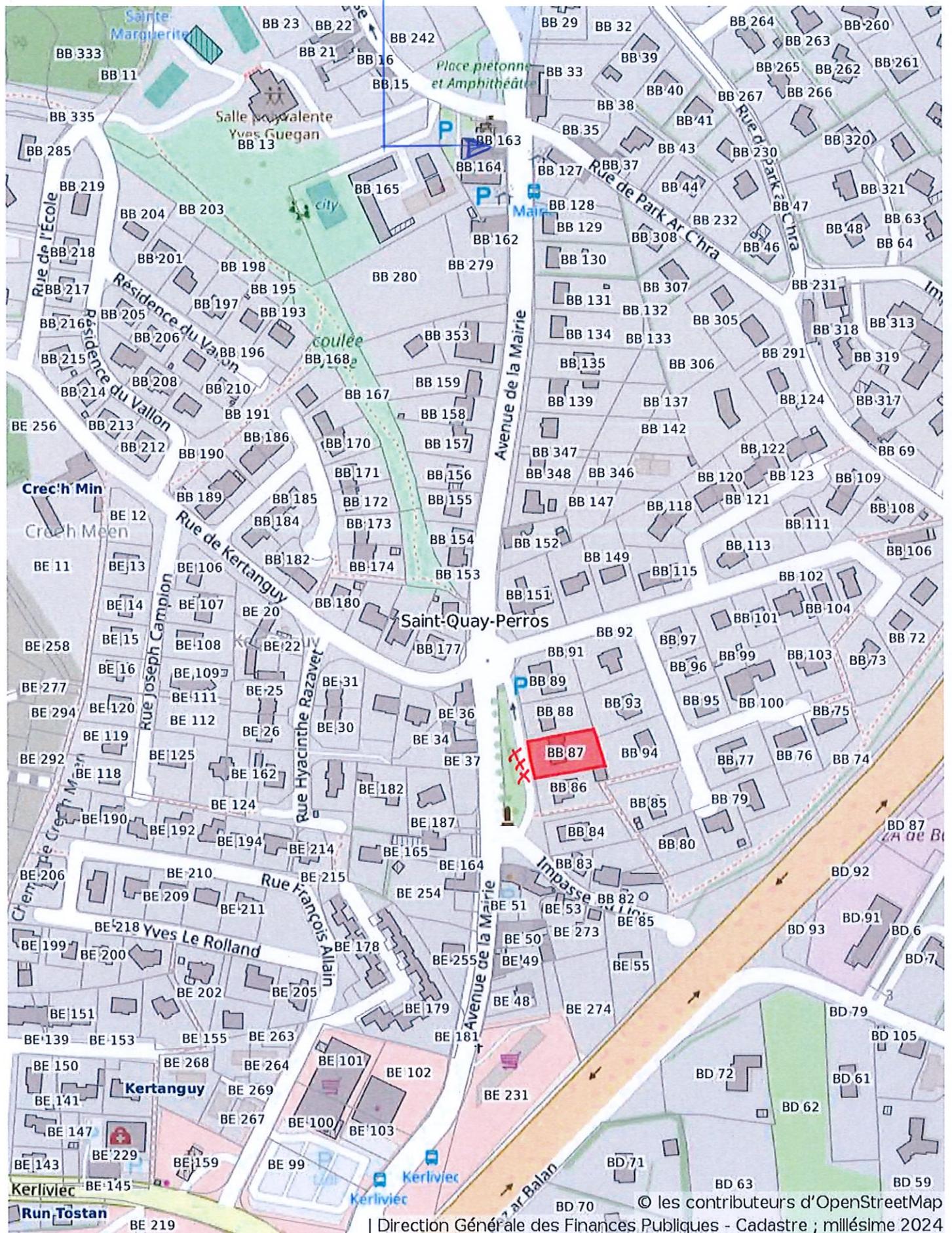
Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13 janvier 2025





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

mairie



© les contributeurs d'OpenStreetMap

| Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2024